

31 AOUT / 1^{er} SEPTEMBRE 2013

17^{ème} SLALOM LURON

SITE AREMIS - LURE

REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LURONNE organise le dimanche 1^{er} SEPTEMBRE 2013 avec le soutien de la Communauté de Communes du Pays de LURE un slalom dénommé:

17^{ème} SLALOM LURON

Cette épreuve compte pour la coupe de France des slaloms 2014, le challenge du Comité Régional Bourgogne Franche Comté, le challenge STPI PRE SERROUX, le Challenge VESOUL ELECTRO DIESEL et les challenges ASA LURONNE 2013.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Bourgogne Franche-Comté 04 sous le numéro 56 en date du 03/07/2013, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 352 en date du 24/07/2013.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

- Président du Collège des Commissaires Sportifs : Mr Claude PETOT licence n° 0409/3614
- Commissaires Sportifs : Mr Jean-Marc DELOY licence n° 0409/6830
Mr Jean-Pierre SIMON licence n° 0409/2746
- Directeur de Course : Mr Thierry COURANT licence n° 0409/16140
- Directeur de Course Adjoint : Mr Hubert BENOIT licence n° 0411/3617
- Commissaires Techniques responsable : Mr Nicolas GUERANGER licence n° 0411/122624
Mr Jean-Louis REVERCHON licence n° 0409/6835
Mr Alain WIDMER licence n° 0411/173668
Mr André LALLEMAND licence n° 0411/55989
Mr Raphael PELLICIA licence n° 0421/214364
- Commissaire technique stagiaire :
- Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Mme Martine REVERCHON licence n° 0409/14505
Mr Germain CHIPPAUX licence n° 0409/1299
ASA FRANCHE COMTE
- Chronomètres (C au minimum)

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :

Publication de la liste des engagés :

Vérifications administratives :

Lieu :

Pour les concurrents en ayant fait la demande, des vérifications administratives et techniques pourront avoir lieu :

Vérifications techniques :

Lieu :

Réunion du Collège des Commissaires Sportif :

Lieu :

Affichage de la liste des concurrents autorisés

à prendre part aux essais :

Essais chronométrés :

Briefing des pilotes :

Lieu :

Affichage de la liste des concurrents autorisés

à prendre part à la course :

le mardi 27 AOUT 2013 à 24 heures

le jeudi 29 AOUT 2013

le samedi 31 AOUT 2012

de 15 heures 30 à 20 heures 00

Site AREMIS-LURE

le dimanche 1^{er} septembre 2013

de 7 heures 30 à 7 heures 45.

le samedi 31 AOUT 2013

de 15 heures 30 à 20 heures 00

site AREMIS-LURE

le samedi 31 AOUT 2013

à 19 heures 00.

au podium, sur le site.

dimanche 1^{er} septembre 2013 à 8 heures 00.

le dimanche 1^{er} SEPTEMBRE 2013

de 8 heures 15 à 10 heures 00.

le dimanche 1^{er} SEPTEMBRE 2013 à 8 heures 05.

devant le podium sur le site.

à l'issue des essais chronométrés.

Course :

- 1^{ère} manche le dimanche 1er SEPTEMBRE 2013 de 10 heures 10 à 12 heures 00
- 2^{ème} manche le dimanche 1er SEPTEMBRE 2013 de 13 heures 15 à 15 heures 00
- 3^{ème} manche le dimanche 1er SEPTEMBRE 2013 de 15 heures 15 à 16 heures 45
- 4^{ème} manche le dimanche 1er SEPTEMBRE 2013 de 17 heures 00 à 18 heures 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage et sonorisation.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 1er SEPTEMBRE 2013 ¼ d'heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu sur le podium de départ et dans le parc concurrents.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) : sur le site.

Remise des prix le dimanche 1er SEPTEMBRE 2013 au podium à 19h15 (en cas de pluie sous chapiteau).

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : DORMOY FORD

Adresse : 111 Rue Salengro 70200 LURE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 7h45.

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : garage DORMOY FORD, idem vérifications .

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Respect de l'environnement, des sacs poubelles seront à votre disposition, servez vous en et emmener les après la manifestation.

En dehors du parcours chronométré vous devez rouler au pas.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA LURONNE, 1 rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 27 AOUT 2013 à 24 heures.(y compris pour les concurrents du groupe loisir et/ou les titulaires d'un titre de participation)

Les frais de participation sont fixés à 100 €.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation, auxquels s'ajoutent les frais éventuels de titre de participation (Titre + adhésion obligatoire par participation : 50€).

La diffusion de la liste des engagés sur le site de l'asa luronne vaudra confirmation d'engagement (adresse site : www.asaluronne.fr)

Tout désistement ou forfait entraînera une retenue conformément à la réglementation générale FFSA.

Les forfaits régulièrement déclarés entre le 28 AOUT 2013 et la clôture des vérifications verront l'application d'une retenue de 50%.

adresse des désistements :

par fax : 09.71.70.68.60 ou par mail : asa.luronne@orange.fr

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision et les engagements intégralement remboursés.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150 dont 10 sont réservées au Groupe Loisir.
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).
Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P ECHAPPEMENT

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux. Niveau sonore maximal : 105 dB A maxi (voitures fermées, Groupe CM & GTTS) et de 110 dB A maxi (voitures ouvertes)

La mesure sera faite conformément à la méthode FIA (voir réglementation technique). Des contrôles auront lieu pendant les essais et les courses. Un contrôle préventif sera à la disposition des concurrents lors des vérifications préliminaires. Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui ci devra représenter sa voiture conforme avant le parcours suivant. Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de tous les parcours précédents.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) précisée par un additif le cas échéant le jour de l'épreuve
- Publicité optionnelle : Idem

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

Le 17^{ème} Slalom Luron a le parcours suivant le plan joint au présent règlement.

La course se déroulera en 4 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : site AREMIS - LURE

Arrivée : site AREMIS - LURE

Longueur du parcours : 2000 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrents sera situé sur le site AREMIS - LURE et sera accessible à partir du samedi 31 AOUT 2013 à 11h00. Les remorques devront être garées à l'endroit réservé sur le site.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au podium et au parc concurrents
- pendant les vérifications au parc des concurrents
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée et au podium.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera assurée sur place.

Lieu : site AREMIS - LURE au podium de 7h00 à 20h00.

Téléphone de permanence n° 06.30.74.27.83

Centre de secours le plus proche : LURE Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING) Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 3 secondes.
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes.
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.
- Non respect du parc fermé = Hors course.
- Départ prématuré = 5 secondes.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur le meilleur temps des 4 manches de course.

Les classements provisoires seront affichés ¼ d'heure après l'arrivée du dernier concurrent, lieu : podium et parc des concurrents et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général VHC et 1 classement général Classic.
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

Sans objet.

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classements : le premier de chaque classe recevra 100€ en chèque.(si – de 3 partants dans la classe : 50€)

10.3P. COUPES

Il sera attribué au minimum une coupe au scratch, au premier de chaque groupe y compris loisir, au premier de chaque classe y compris loisir et à la première féminine.

Les prix ne sont pas cumulables.

10.4P. PODIUM (FACULTATIF) Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES Voir Article 1.2p.

TITRE DE PARTICIPATION (ex licence initiation) : Les titres de participation (valable pour une seule participation) ne seront délivrées que sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition automobile, datant de moins d'un an. Leur règlement (titre + adhésion obligatoire : 50€) devra accompagner les frais de participation à l'épreuve.

4.1. VOITURES ADMISES

| Groupe | Classe | Cylindrée | Admises |
|--------|--------|-----------|---------|
| Loisir | L 1 | | OUI |
| | L2 | | OUI |

| | | | |
|----------------------|---------------|--------------------------------------|------------|
| | LE | Voitures électriques | OUI |
| F2000 | F2000 1 | de 0 à 1400 | OUI |
| | F2000 2 | + 1400 à 1600 | OUI |
| | F2000 3 | + 1600 à 2000 | OUI |
| FC / FS | FC 1 + FS1 | de 0 à 1300 | OUI |
| | FC 2 + FS2 | + 1300 à 1600 | OUI |
| | FC 3 + FS3 | + 1600 à 2000 | OUI |
| N/FN | N/FN 1 | de 0 à 1400 | OUI |
| | N/FN 2 | + 1400 à 1600 | OUI |
| | N/FN 3 | + 1600 à 2000 | OUI |
| | N/FN 4 | + 2000 | OUI |
| A/FA | A/FA 1 | de 0 à 1400 | OUI |
| | A/FA 2 | + 1400 à 1600 | OUI |
| | A/FA 3 | + 1600 à 2000 | OUI |
| | A/FA 4 | + 2000 | OUI |
| Z | | | OUI |
| GT DE SERIE | GT 1 | de 0 à 2000 | OUI |
| | GT 2 | + 2000 | OUI |
| CM (1)-CNF-CN | CM /CM1 + CM2 | de 0 à 1003 | OUI |
| | CNF 1 | de 0 à 1600 | OUI |
| | CNF2 | + 1600 à 2000 | OUI |
| | CN 1 | de 0 à 1600 | OUI |
| | CN 2 | + 1600 à 2000 | OUI |
| D/E | D/E 1 | de 0 à 1300 + Campus | OUI |
| | D/E 2 | + 1300 à 1600 | OUI - 1605 |
| | D/E 3 | FF – FR – F3B | OUI |
| | D/E 7 | FR | OUI |
| VHC | VHC | En possession d'un PTH | OUI |
| CLASSIC | CLASSIC | Conforme au règlement Rallye Classic | OUI |

[1] CM 1 : Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1, 3.4.2.

CM 2: Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1.

Les voitures Diesel seront admises dans leur groupe d'homologation.

Les VHC et CLASSIC ne marquent aucun point pour la coupe de France. Un seul groupe VHC et un seul groupe Classic (Classement séparé et distinct)

Pour toute précision voir réglementation standard des courses de cotes et slaloms, réglementation FFSA 2013.